

La guerre à Herve autour de 1570.

1517: Martin Luther affiche ses thèses

[

Moine augustin, docteur en théologie et professeur à l'Université de Wittenburg, Martin Luther (1483-1546) a consacré son existence à la recherche d'une nouvelle façon de pratiquer la religion. Dénonçant l'hypocrisie et tous les abus de l'Eglise romaine, à qui il déniait toute qualité pour effacer les fautes par le biais de la vente d'Indulgences, il prôna la 'Vraie Foi' comme seule rédemptrice. Le 31 octobre 1517, il s'attaqua publiquement à l'Eglise catholique en 95 points qu'il soutint devant plusieurs théologiens renommés tels que le cardinal Cajetan, Jean Eck... Après sa condamnation prononcée par le pape Léon X en 1520, il publia trois ouvrages dans lesquels il exposa les principes fondamentaux du luthéranisme. Dans le 'Manifeste à la noblesse allemande', il contesta jusqu'à la hiérarchie de l'Eglise de Rome et notamment la suprématie papale sur le reste du clergé. Dans la 'Captivité de Babylone', il remit en cause les sacrements essentiels du culte catholique, ne conservant que le baptême et l'Eucharistie. Enfin, dans 'De la liberté du chrétien', il proposa sa doctrine et une nouvelle Eglise, celle de la Vraie Foi. Le scandale fut immense et, cité devant la Diète impériale de Worms en 1521, Martin Luther refusa de se rétracter. Il fut alors mis au ban de la société, ses écrits et publications furent condamnés et détruits publiquement par le feu. Sous la protection de Frédéric de Saxe, réfugié dans le château de Wartburg, Luther continua néanmoins à développer ses idées et à mettre en forme la liturgie et le culte de sa Nouvelle Eglise.

3 janvier 1521: le Pape Léon X excommunie *Martin Luther* de l'Eglise catholique.

]

Avant de parler de la situation à Herve, à cette période, faisons un bref résumé de la situation dans les Pays-Bas.

LA RÉVOLTE DES PAYS-BAS.

La guerre entre les Pays-Bas et l'Espagne commence officiellement en 1568. les tensions entre Philippe II et les Pays-Bas commencent cependant dès 1557-1558, lorsque les Etats Généraux refusent de satisfaire les exigences du roi pour le financement de la guerre. Sans

entrer dans les détails, les provinces et les villes des Pays-Bas ont une longue tradition d'autonomie que Philippe II tend à contrarier. La tension atteint son paroxysme en 1557-1558 lorsque Philippe II veut réformer le Conseil d'Etat et ordonne l'exécution des placards contre le hérétiques. Ce comportement contraire aux libertés de ce pays entraînent un rapprochement entre la petite noblesse et les calvinistes qui signent un compromis d'entente, dit "compromis de Breda", présenté à la régente, Marguerite de Parme. C'est à cette occasion qu'un conseiller de la gouvernante laisse tomber l'invective de *gueux*, que relèvent fièrement les nobles. Sur ces entrefaites éclate la révolte, avec ses excès, des iconoclastes qui va rallier beaucoup de nobles autour de la gouvernante, à l'exception de Guillaume d'Orange qui passe en Allemagne (1567). Philippe II, non content de la répression déjà engagée, fait passer des troupes espagnoles aux Pays-Bas, sous la direction du tristement célèbre duc d'Albe qui va y faire régner la terreur, déférant devant le Conseil des Troubles les nobles compromis (Egmont, Hornes) aussi bien que les hérétiques. Commence alors la guerre dite de Quatre-Vingts Ans

Les Espagnols arrivent à reprendre ce qui comprend actuellement la Belgique mais le nord des Pays-Bas résiste (les Provinces-Unies). Devant les excès des Espagnols, les états généraux réunis à Bruxelles ont décidé de réconcilier toutes les provinces dans un pacte d'assistance mutuelle contre les Espagnols, dit "Pacification de Gand". Cependant, en Hollande, les protestants se montrent exclusifs et les excès des calvinistes va provoquer une rupture entre les provinces du sud et les provinces du nord. Guillaume d'Orange, dit le Taciturne, essaiera bien de réconcilier catholiques et protestants mais sans succès. Alexandre Farnèse, le nouveau gouverneur envoyé par Philippe II, récupère ce qui deviendra plus tard la Belgique tandis que les Pays-Bas du nord concrétisent leur indépendance.

LA GUERRE À HERVE.

Période 1568 - 1574

Dans les registres de la Cour de Justice (CJ) de Herve, tous ces événements seront relatés de manière indirecte. Tout d'abord la répression par le duc d'Albe, autour de 1568-1569, des hérétiques et leur condamnation devant le Conseil des Troubles de Bruxelles, ensuite la reprise du Sud du pays par Alexandre Farnèse autour de 1579.

Autour de 1570, c'est-à-dire au moment de la répression des "hérétiques" par le Duc Albe, les événements ne transparaissent pas vraiment dans les registres de la CJ de la Franchise de Herve. Les habitants de Herve continuent apparemment à vivre leur vie habituelle. Une petite phrase anodyne a cependant attiré mon attention dans un acte de la CJ transcrit le 7 novembre 1573. Elle se lit comme suit: "*L'an 1573, le 7^e jour du mois de novembre, comparut par devant nous Laurent de Hazeur, brasseur, demeurant à Limbourg, gendre de [Antoine Belhomme](#) de Herve, fugitif et banni* ... Je m'étais particulièrement intéressé à cet Antoine Belhomme car il a eu de nombreuses filles et, par conséquent, de nombreux gendres dont un certain Mathieu Barthélemy. Il s'est passé quelque chose qui a poussé ce cher Antoine à quitter son pays. On ne dit malheureusement pas où il est parti mais j'ai remarqué que ses proches avaient toujours des nouvelles de lui car, en 1576, on parle de "feu" Antoine Belhomme. Tout se passait comme s'il était encore bien présent.

Amédée de Ryckel qui a publié une "Histoire de la Ville de Herve" parle en détail des événements qui ont perturbé la région pendant ces années. En 1566, je le cite, un certain François de Jung dit Junius, vient d'Anvers dans la région de Herve et essaie d'y prêcher. D'après tout ce que j'ai lu dans les actes de la CJ, il ne semble pas y avoir de prédicateurs officiellement installés à Herve.

Junius est accompagné d'une petite troupe et, après avoir achevé un sermon, le 18 octobre 1566, sur la route de Liège au lieu-dit Coftice, il pénètre dans la ville où Antoine Fraikin dit Belhomme lui avait préparé à dîner dans sa demeure.

Antoine Belhomme est donc un sympathisant. La présence de Junius est cependant connue et une troupe menée par Guillaume de Gulpen, Lieutenant-gouverneur du duché de Limbourg, s'amène pour l'arrêter. Junius préfère éviter le combat et s'enfuit par une porte de derrière. Il fuit apparemment vers la ville de Limbourg où se trouvent d'autres prédicateurs

M. Serge De Craemer m'a encore donné quelques indications supplémentaires sur Junius:

Ledit Junius = François de Jong, prédicateur né en France. D'abord à Anvers, puis sans doute en passant par Herve et Limbourg, François de Jong dit Junius officie au Palatinat (Schonau, Franckenthal ?) puis va à Leyden où il meurt.

Sans doute une partie de ses ouailles l'a suivi dans ses pérégrinations. Il est vrai qu'entre calvinistes et luthériens, cela n'allait pas sans frictions. Il suffisait ainsi qu'à un changement du " souverain local " corresponde un changement de doctrine (Calvin -> Luther) pour qu'un ultimatum soit adressé à tel prédicateur pour qu'il quitte telle ville. Les

plus fidèles dudit prédicateur suivaient aussi le plus souvent leur maître spirituel.

Dans "Protestantisme aux frontières", p. 43 ,un témoin déclare à l'enquête en 1569 que [Pasquier Florequin](#) (fils de Johan Florkin), ce réformé a fait venir Junius à Herve en 1566....

A pâques 1568, toujours selon Amédée de Ryckel, une troupe de "gueux armés" pénètrent dans Herve. Ils commettaient certains excès mais je soupçonne De Ryckel de ne pas beaucoup aimer les Hollandais. Des "calvinistes" herviens font cause commune avec eux et s'enrôlent dans leur armée. Celle-ci n'est malheureusement pas encore de taille pour affronter l'armée espagnole et elle se fait battre, pas loin de Herve, près de Dalhem. Le 11 juin 1569, le Conseil des Troubles, siégeant à Bruxelles, prononça de nombreuses condamnations à charge des révoltés herviens dont Antoine Belhomme. Leurs biens furent confisqués et ils furent bannis.

5 mai 1570, [CJ Herve, monstrances, reg.72, folio58v](#): on mentionne [Johan Florkin](#) comme "fugitif".

Le 7 juin 1571, on peut lire l'acte suivant (CJ Herve): "*Monstrances produictes de la part de Servais Jacob de Herve, sy que mambour de vaillant et honoré Guillaume de Gulpen seigneur de Wodemont, Lieutenant de Limbourg et Receveur des biens confisqués à sa Majesté au pays de Limbourg à raison des troubles passés en cas d'office pour son seigneur sy besoign*".

Des témoins sont entendus: *Denis Dardenne*, brasseur, dépose qu'il a entendu dire plusieurs fois qu'"*Antoine Goddin et Wynand dit le Blan* de Herve, fugitifs, ont été soldats à gages au service du Prince d'Orange et que *Colin Gros Fil* de Herve, aussi fugitif, y a aussi été comme "vivandier?". Il ajoute encore que *Lambert de Verviers*, *Johan de Bollet* , *Jacques fils de Henry de Troz* et *Piron Jacob de Herve*, sont absents et fugitifs du pays du fait qu'ils n'ont pas voulu entrer et fréquenter l'église catholique et vivre selon celle-ci comme nos prédecesseurs ont vécus et comme l'on fait encore au présent.

Un autre acte de la CJ de Herve est intéressant à consulter. Il date du 12 janvier 1573. C'est une "monstrance" introduite par le même Servais Jacob forestier (garde-champêtre) de Herve qui représente encore le "vaillant et honoré Guillaume de Gulpen seigneur de Wodemont, Lieutenant et Receveur des Confiscations au quartier de Limbourgh". Le seigneur de Gulpen a maintenant la charge de faire appliquer les mesures de confiscation. Il ne se déplace naturellement pas en personne. On peut lire: "*Johan Paulus, bourgeois de Herve, dépose ... avoir veu que Mathonnet fil Mathy Johan Mathy et Pierot fil de feu Pierot petit Johan de Herve, depuys la dernière descente du Prince d'Orange avec son armée vers la pays de Brabant, soy sont absenté de la ville et*

franchise de Herve, et qu'il a ouy dire qu'ils soy transportèrent vers le service et camp dudit Prince et que depuys ledit temps ne les a point veu. Dit en oultre que depuis la publication du mandement de sa Majesté (Philippe II) par lequel estoit commandé que l'on debvoit rapeler ceulx qu'y s'estoient absenté des pays de sa Majesté, qu'il n'a point veu que Dreis, fils de feu Dreis Olivier de Herve, soit retourna ens ladite ville et franchise de Herve. Encore trois habitants qui disparaissent malgré l'interdiction de sa Majesté. Cela a dû être le cas dans toutes les villes belges. Les troupes hollandaises font de nombreuses incursions et Herve, qui se trouve à la frontière, ne sera vraiment jamais tranquille.

Parmi les Herviens qui furent condamnés par le Conseil des Troubles à Bruxelles, Amédée de Ryckel cite un certain *Johan Jeneskem Charlier*. Dans un registre de la CJ de la Franchise de Herve, on retrouve une série de témoignages opérés par le Mayeur Jaminet et qui, je suppose, vont servir à l'instruction menée contre ce Johan Charlier. Ces témoignages sont intéressants à lire car on apprend quelles étaient les positions des protestants vis-à-vis de l'Eglise "officielle". Johan le Charlier ne va pas à la messe depuis qu'il s'est installé à Herve car il est convaincu que les prêtres louent plutôt le diable que Dieu. Il essaie de convertir son serviteur, Cloesset, à ses convictions mais n'y parvient pas. Johan est convaincu que "*les saints n'ont point de puissance de pryer à Dieu pour nous*". Parlant de l'eau bénite avec Johan Jardon, son voisin à Tiège, il déclare que ce n'est rien de plus qu'un pot d'eau qu'il montre à Johan Jardon. Julienne, l'épouse de Mathy Courtconseil, a dû être scandalisée lorsque Johan Charlier, aussi son voisin, lui a déclaré un jour "*qu'il vouldroit avoir brisé toutes les idoles qui sont au monde*" et cela le jour où l'on apporta les reliquaires de St Antoine à Herve. On apprend aussi que la Contre-réforme ne reste pas inactive et qu'un jésuite vient prêcher en l'Eglise de Herve mais pour Johan Charlier ce jésuite "*ne scauroit prescher la vérité de l'évangile s'il ne tappoit jus la messe*". Taper la messe doit être une expression wallonne qui signifie dire la messe. Pour Johan Charlier, ce n'est pas à la messe qu'on trouve la vérité de l'Evangile. Il aurait aussi assimilé deux "*piedeschoux*" qui passaient devant sa maison à deux "*sauterelles de l'Apocalypse*". Je suppose que piedeschoux devaient signifier moines ou peut-être jésuite dans le langage populaire. J'inclus dans ce site la transcription de ces témoignages: [Témoignages contre Johan Charlier](#). On y apprend également que Johan Charlier s'enfuit avec Junius précité lorsque celui-ci dut quitter précipitamment Herve.

Un acte de la CJ de la franchise de Herve, daté du 19 septembre 1586 fait remonter le "commencement des Troubles" à 17 ans plus tôt soit en 1569. C'est probablement à cette date que les Herviens perçoivent la transition entre la paix et la guerre. Johan Mathiennet, bourgeois de

Herve, témoigne, toujours en 1586, qu'"*au commencement de troubles y fut commandé de la part de sa Majesté que tous ceulx qui prétendoyent avoir avoir cens ou rente sur les biens des bannis et fugitifs à raison des troubles, qu'ils les eussent à venir déclarer et spécifier par devant la Justice...*". Ceux qui ont une hypothèque sur les biens des bannis doivent donc le déclarer. Jehan Mathiennet déclar alors avoir une telle hypothèque sur la maison de *Maître Damien Fabry*, "banni et fugitif". Amédée parle de ce Damien Fabry, chirurgien, dans son livre. La vente aux enchères des biens confisqués des bannis et fugitifs se fit avant novembre 1573. Servais Jacob, comme "*mambour de Sr honnorable Guillaume de Gulpen, Sr de Wodemont, Lieutenant de Limbourg et récipient des Confiscations au quartier de Limbourg, fit dire et publier par le forestier sur l'église à Herve et Charneux que à un certain jour alors limité, ledit Sr viendroit audit lieu de Herve pour rendre hors les biens ayant appartenu aux bannis et fugitifs ...*". La vente se fait "à proclamation à l'extinction de la chandelle ardente. Sont, entre autres vendus les biens d'Antoine Belhomme. Son fils, Jacquemin Belhomme, et son gendre, Laurent de Hazeur, fils de Johan de Hazeur, résident à Limbourg, se mettent d'accord pour ne pas enchérir l'un contre l'autre. Ils s'entendent pour que celui qui obtiendrait les biens d'Antoine Belhomme à la vente aux enchères revende la moitié de ceux-ci à l'autre. C'est Laurent qui l'emporte et, comme prévu, il revend, le 7 novembre 1573, la moitié des biens à son beau-frère Jacquemin Belhomme.

A la lecture des comptes rendus des CJ, j'ai l'impression que la Réforme touchat relativement peu de Herviens et, alors seulement à titre individuel. Il n'y eut apparemment pas de conversions familiales. Antoine Belhomme se convertit mais son fils et ses nombreux beaux-fils restent fidèles à la religion catholique. De même pour Thomas Henry Moreau qui est le seul fils de Henry Moreau à se convertir. A lire les comptes-rendus, j'ai vraiment le sentiment, mais ce n'est qu'une sensation, que les Herviens ont d'autres préoccupations et la guerre qui se pointe est l'une d'elle.

Une "Monstrance" est introduite devant la Cour de Justice de la Franchise de Herve par Maître Halen de Visé le 6 mai 1568. Il est apparemment soupçonné d'hérésie et demande à ses voisins de venir faire un témoignage de bonnes vie et moeurs devant les échevins.

Consulter la "Monstrance".

A la lecture des témoignages on voit que les "Gueux" ont fait peu avant des incursions, à Paques, dans la région de Verviers. Halen est sur la route avec d'autres et ils croisent des fantassins et des cavaliers Gueux qui viennent de Verviers. Les cloches retentissent à Herve, pour une raison non précisée, mais si on lit entre les lignes il s'agit probablement

d'avertir les habitants de la proximité des Gueux ou encore d'un signe de défi du curé face aux réformés. Un des cavaliers Gueux demande à Halen pourquoi on fait retentir les cloches et celui-ci répond "ce n'est rien". Son but était probablement d'éviter des représailles sur la ville de Herve ou son curé et un témoin précise bien que Maître Halen n'a dit qui puisse faire tort à la ville de Herve. Maître Halen était apparemment un voisin apprécié. On peut lire "*qu'on faisoit grande chère* chez lui. C'était donc probablement un bon vivant qui ne devait pas être exclusif dans ses amitiés car il invite chez lui des gens comme *Antoine Belhomme*, *Thomas Henry Moreau* ou encore *Johan le Charlier*, qui furent tous trois condamnés et bannis. Passent même chez lui des prédicateurs dont un certain *Erasmus de Visé* mais les voisins ajoutent bien qu'ils n'ont jamais entendu de prêches chez lui. Pour ses voisins, Halen est un "*homme de bien et un bon compagnon*".

Autour de 1570, les biens confisqués seront vendus aux enchères. Aux Archives de l'Etat à Liège, on peut trouver un document de la communauté de la franchise de Herve où sont inscrits les détails de la vente aux enchères des biens de certains "bannis et fugitifs".

[Consulter document](#)

On peut en déduire la liste suivante de bannis et fugitifs issus de la franchise:

1. Antoine Belhomme
2. Winandt le Blan
3. Johan le Charlier
4. Gilles le Cuvelier?
5. Henry de Dolhain
6. Olivier Dreis
7. Damien Fabry, chirurgien
8. Johan Florkin
9. Jehan Mathy exécuté à Limbourg le 28/11/1569
10. Lambert de Verviers
11. Lambert Johan Mathieu
12. Thomas Henry Moreau
13. Fautzket Parmentier
14. François le Parmentier
15. Hubert le Parmentier de Herve dit Dagofosse
16. Collard le Mangon del Xhocka

A la lecture des [témoignages recueillis dans le livre «Sur le protestantisme au Duché de Limbourg](#) en 1569, F. Lemaire et A. Verheyden», on peut ajouter les personnes suivantes qui auraient rejoint les forces de la Réforme.:

[Voir les témoignages faits devant le stadhouder Guillaume de Gulpen à Limbourg en 1569:](#)

17. Colin Grosfils
18. Johan Benyng
19. Johan Cloeset

Personnes citées dans les témoignages et qui pourraient avoir participé aux événements, ou du moins y avoir sympathisé:

20. Cornel Noel

De nombreuses compagnies seront souvent casernés à Herve, comme nous le verrons mais pour l'instant la période de tranquillité toute relative de Herve va prendre fin et la pays va connaître son lot de drames et de destruction.

La guerre n'est jamais mentionnée de façon directe dans les actes de la CJ de Herve mais en 1573, on peut lire qu'*Andrieu le Tixhon* témoigne que "le jour que l'on alloit sur la Faingnes pour faire la guette contre les reystres, ledit déposant estoit à la maison de Wilhelm Cloot à Limbourg. A la première lecture, on pourrait croire qu'il s'agit d'une simple expédition de chasse si on ne mentionnait le mot «reystre» que j'assimile à reître ou cavalier. Les habitants de Limbourg et environs font le guet pour surveiller les incursions éventuelles de cavaliers.

[Période 1574-1580.](#)

Dans une "monstrance" du 28 novembre 1575, on peut lire: "Gertrude, fille de feu Jacquemin Jardon, servante à Jacquemin Belhomme, dépose qu'elle veyt cydevant venir à la maison de la court du Sr de Cerfontaine où demeure Johan le Rosseau, Jacob le Vieul, forestier de Herve, avec Johan de Haeck et Herman Pierot, où que ledit Jacob disoit audit Johan ql falloit ql tenist deux "reystres", de sorte q l'espouse dudit Johan demandit quy leur payeroit et ql soient payés comme ils avoient estés p... ? tellement q ledit Jacob dist qls seroient payés et q ledit Johan de Haeck, et Herman, bourgmestres les payeroient et soy retournant vers lesdits bourgmestres demandit s'ils en respondoient, lesquels Johan de Haeck et Herman disent qls en respondoient q ledit Johan en seroit payé.

Apparemment, le pauvre Johan le Rousseau ne vit rien venir de son indemnité et il porte plainte contre Johan de Haeck.

On constate encore que des "reystres", càd, je suppose, des cavaliers allemands, sont casernés à Herve.

Le 7 février 1576, fut transcrit, dans le registre de la CJ de la franchise de Herve, le témoignage suivant: " Margueritte, relicte de feu Johan Lepurtin, dépose que quant les gens de guerre du Cont Loys de Nassau estoient à Herve, que ladite déposante demeurat en sa maison et ne sortit de la ville... " Il n'y a aucune date précisée malheureusement mais cela se passa avant février 1576. Pour citer Amédée de Ryckel, les

troupes "calvinistes" commandées par Louis de Nassau, frère de Guillaume le Taciturne, furent à Herve en 1574 et y commirent, selon lui, des excès. Les Gueux furent battus le 14 avril 1574 à Mock et Louis de Nassau y perdit la vie avec son frère Henry. Du passage des Gueux dans la région, on trouve très peu de traces dans les registres de la CJ de la franchise de Herve. Il est vrai que ceux-ci ne sont pas supposés faire un suivi de l'actualité dans la région.

Le 17 mai 1576, on trouve encore un acte de la CJ de Herve qui parle de la présence des Gueux à Herve. Il s'agit d'une "monstrance" produite par [Henry Mathy Courtconseil](#). Ce dernier a porté plainte car des "cuirs" lui auraient été dérobés par les Gueux et emportés à Verviers. Henry Joest de Verviers reçut la mission de son maître, le Prince de Bollandt et châtelain de Franchimont d'aller enquêter à Verviers où il retrouva les cuirs.

Le 7 février 1576, on peut lire: "Margueritte, relicte de feu Johan Lepurtin, ... dépose q quant les gens du Cont Loys de Nassau dict les Gueux (en 1574?) estoient à Herve, qu'elle ladite déposante demeurat ens sa maison et ne sortit de la ville et veyoit q [Emja, relicte de feu David](#), et Ealide, sa fille, cusoient du pain déans le four et fournis de Johan Piet corbesier ... ". Jehan Piet corbesier reprocherait à Emja de lui avoir volé quelque chose pendant l'occupation de la ville par les Gueux. Le témoin Marguerite, veuve de Johan Lepurtin témoigne qu'elle n'a pas vu Emja prendre quoi que ce soit chez Jean Piet corbesier.

En 1577, deux compagnies de fantassins allemands sont casernés à Herve. Les soldats sont logés chez l'habitant selon un système de "billet" qui est relativement bien décrit dans une "monstrance" du 15 mai 1577. La Cour de Justice écrit ces billets et les distribue à ceux qui doivent entretenir ces soldats. Sur le billet est inscrit le nom de celui qui doit héberger les soldats et de ceux qui doivent soutenir matériellement ce dernier. Sur les billets sont normalement aussi inscrits le nombre de soldats attribués à un logeur. Denis Dardenne, brasseur, fut ainsi "billetté" et Léonard Johan Collar du Coin de Herve avec Etienne Joly, boulanger, devaient subvenir à ses dépenses.

En 1578-1579, les choses se corsent. Alexandre Farnèse repousse les rebelles vers le Nord et reprend plusieurs villes dans le Sud du pays. Les Gueux tenaient Maestricht et Limbourg et des combats sont menés dans le Comté de Limbourg pour les déloger de la région. Quelques textes mentionnent les vicissitudes de la population.

Le 26 novembre 1580, on peut lire dans une "monstrance": "Laurent Colla de Herve dépose que quant le camp de son excellence estoit devant Limbourg et même après, Stein Jolli, s'enfuya avecq plusieurs autres à Liège, de sorte que estant ledicte Laurent retourné, y trouva que la maison dudit Stein, son voisin, estoit fort descouverte ensemble

estoit fort gâtée et découpée tant dedans que dehors, de sorte que convena audit Stein, après son retour de soy tenir ens une autre maison à raison que ne povoit demorer en la sienne... ". Le témoin ajoute encore que du bois qui avait été préparé pour dresser un fournil fut brûlé et détruit. D'autres personnes se sont également enfuies à Liège dont Herman de Bois dit le Jocket et l'échevin Winan del Weid.

En 1578-1579 les combats font donc rage autour de la ville de Herve. Il y a des mouvements de population qui sont difficiles à retracer car on a trop peu de témoignages. Des bâtiments sont détruits mais dans quelles proportions? Comme si ce n'était pas assez, une autre calamité va s'abattre sur la ville de Herve. Le 14 avril 1580, on peut lire le témoignage de [Henry David](#), brasseur et bourgeois de Herve, qui dépouse que "cidevant quant à Maestricht a (été?) pris (?) et gaigné (par?) des gens du très honnoré Prince de Parme, dernièrement son beau-frère Joeris retorna à Herve auprès dudit déposant bien malade et comme ledit déposant pensoit de la peste, de la sorte que après plusieurs piopos entre ledit déposant et ledit feu Joiris, ledit déposant demandit audit Joiris si n'avoit point de l'argent sur luy..." Joiris a bien un peu d'argent sur lui et il le confie à son beau-frère Henry David qui va "le mettre sus terre craignant le mal q povoit advenir touchant sa maladie". La "peste" atteint donc Herve et va faire quelques victimes. Combien, je ne sais pas. Certaines familles vont être touchées et d'autres pas. Il ne s'agit probablement pas de la peste proprement dite mais d'une autre maladie contagieuse comme la variole. Elle provient apparemment des lieux où se déroulent des combats comme Maestricht. Joiris a probablement fui cette ville qui était assiégée par les Espagnols.

J'ai retrouvé deux actes de la CJ de la franchise de Herve qui parlent de cette peste de façon très personnelle. Le premier est le plus touchant puisqu'il met en jeu Jehan Piet, boulanger dont le frère Willaem est atteint de la "peste" et en meurt. L'acte est une "monstrance" produite par ledit Jean Piet contre son beau-frère [Johan de Hack](#). Même si le ton du texte est rigide, on peut sentir une certaine émotion transparaître.

Johan Piet fait tout pour rendre les derniers jours de son frère William les plus agréables possibles. Il le fait veiller par Maroye, épouse de Henry le Tixhon et Jehan de Trou, lui apporte du pain et de la nourriture ainsi que des boissons et fait même chercher de la bière chez [Henry David](#).

Johan de Hack, son épouse Gielette et un de leurs enfants sont également atteints de la peste. L'enfant meurt tandis que Jean Piet s'occupe également de son beau-frère, Johan de Hack, et de sa belle-soeur qui survivent tous les deux, et cela en leur apportant de la nourriture et des boissons. Johan fait même apporter un oreiller "pour coucher" à sa soeur. Il faut également noter que les malades sont isolés dans une "hotte?". Il y a apparemment un différend entre Jean Piet et

son beau-frère Johan de Hack car ce dernier ne l'aurait apparemment pas suffisamment rémunéré pour les soins qu'il a apporté. En effet, rien n'était gratuit, le pain, la bière et l'assistance se payaient "cash". Voir [monstrance](#).

Une autre "monstrance" qui date du 28 juillet 1580 est également intéressante à consulter bien qu'elle ne traite que de façon très indirecte de la guerre. On y parle essentiellement d'un conflit qui touche la possession d'une maison. Elle fut "tenue" (comme on disait à l'époque) par le petit Jacquemin Fraikin qui est décédé en 1579 de la peste. Cette maison appartenait à [Henry le Brasseur](#) et, à la mort de celui-ci, les héritiers l'ont apparemment vendue à Jacquemin Fraikin le petit. On se rend compte quand on lit ces textes que les relevés cadastraux n'existaient pas encore à cette époque et il y a souvent des contestations qui peuvent durer longtemps pendant lesquels on fait appel aux anciens à qui on fait appel à leur mémoire pour savoir qui occupait quoi plusieurs dizaines d'années auparavant et surtout à qui appartenait quoi. On fait aussi souvent appel à ces anciens pour savoir qui est le fils de qui car, en l'absence d'état-civil opérationnel les ascendances des personnes deviennent apparemment floues.

Ceci nous écarte cependant de notre sujet. Dans cet acte, on peut lire que [Jehan Piettre bolengier](#) dépose que après la mort de [Jacquemin](#) fil de feu le [Grand Jacquemin Fraekin](#), dit le petit Jacquemin, et de Catherine, fille d'[Olivier de Gurne](#), son espouse, "ql a veu q Olivier de Gurne a mist ses bestails, chevaux et vaches en la maison et establieries que tenoit et estoit présentement audit petit Jacquemin en son vivant, et ce pendant ces troubles de guerre q plusieurs s'estoient enfuis et sauvés en la franchise de Herve". On constate qu'il y a des mouvements de population. Les soldats dévastent la campagne qui entoure la ville de Herve. Celle-ci paraît épargnée et de nombreuses personnes viennent s'y réfugier avec leur famille et bétail. Olivier de Gurne va tout naturellement chez son beau-fils. Jehan Piettre ajoute écore que "Anne, relict de feu le Grand Jacquemin, quant sa maison fut infectée de peste après la mort du Petit Jacquemin, son fils, elle fuya et soy alla tenir en la maison qu'avoit tenu en son vivant le petit Jacquemin, son fils, et qu'elle y tient un espace de temps mais ne scavoit dire combien de temps". Le petit Jacquemin est donc mort de la peste chez sa mère ainsi que sa femme Catherine. Sa mère Anne quitte la maison infectée. Herve connaît, je crois, de très nombreux mouvements de population.

Plus loin, on apprend encore que Johan Mathy de Herve, époux de Maroye est également mort de la peste et sa veuve va également se réfugier en la maison de feu Jacquemin Fraikin le petit.

[Johan Rolland](#), bourgeois de Herve dépose que l'accord qui fut conclu entre le petit Jacquemin Fraikin et les héritiers de Henry le Brasseur fut

consigné par écrit, en l'absence du greffier de la Cour de Justice, par **Jacob dit le jeune Jacob** en la maison de Massin Pirlot. Il y a cependant des lenteurs car le petit Jacquemin commence à chicaner sur la forme. Johan Rolland ajoute encore qu'"à cause des troubles de guerre et mortalité, et mesme que les représentants de la Justice estoient fuys en Liège ens une maison qu'a estée par après infectée de la peste et que l'on ne pouvoit trouver ladite Justice..."

On apprend ainsi que les membres de la Cour de Justice de la franchise de Herve ont fuit à Liège. Cette dernière ville semble être un lieu de refuge mais Liège semble également atteinte par la "peste". Johan Rolland parle aussi de "mortalité". S'il utilise ce terme, c'est probablement que cette fameuse peste a fait un nombre appréciable de victimes.

Jacquemin Belhomme dépose "que cydevant environ ung an passé, la relict de feu Servaes Johan Mathy, belle-soeur audit déposant, estante sa maison infectée de la peste par l'obit et trespass dudit feu Servaes... ". Encore une victime et la relict de feu Servaes Johan Mathy abandonne sa maison et va également se réfugier en la maison de feu le petit Jacquemin Fraikin.

Barbette, la fille de feu Jacquemin Fraikin dit le vieux, càd le grand-père du petit Jacquemin, et relict de Gros Jehan de Wacimont dépose que "quant elle fuya de Wacimont à Herve avec son mesnaige et bestails pour les troubles des gens guerre... ". Barbette va aussi se réfugier dans la demeure du petit Jacquemin. Je ne sais pas si vous avez compté tous les gens qui s'y sont réfugié mais la maison et les étables attenantes devaient être plutôt encombré. J'imagine que les gens devaient dormir avec leur bétail, là où il y avait de la place. Un certain Pasqueau delle Hezelle de Charneux vient aussi se réfugier en cette maison avec son bétail. Tous les villages qui entourent Herve semblent soumis au pillage des soldats.

Heyn mercier de Herve alla également avec d'autres auprès d'Anne, mère du petit Jacquemin Fraikin, pour demander "congié càd l'autorisation de venir s'installer en la maison de son feu fils. Elle lui répondit " qu'ils soy dévestissassent de leurs accoutrements et qu'ils allassent soy tenir déans ung estable de sa maison délaissée par sondit fils le petit Jacquemin ... ". Maintenant, c'est clair, Heyn le mercier va dormir dans l'étable. Pourquoi a-t-il quitté sa maison à Herve? Cela reste une question sans réponses.

Nous avons vu plus haut que Jacob dit le jeune Jacob avait transcrit par écrit l'accord advenu entre le petit Jacquemin et les héritiers de Henry le Brasseur. Servais Gile de Herve dépose que "après le trespass de feu le jeune Jacob, son beau-père, qu'il, ledit déposant, avec Claes Jacob Forestier de Herve cherchoient et révolvoient les lettraiges et pappiers

délaissés par ledit feu Jacob, lesquel étoient fuys en Liège, de sorte que entre autres lettraiges ils trouvèrent la Ire du marciet d'entre feu le petit Jacquemin et les héritiers de feu Henry le Brasseur touchant la maison différentieuse...". Le jeune Jacob a donc fui à Liège mais y est apparemment décédé. Il y avait emporté tous ses papiers, je suppose pour les sauvegarder.

Cette monstrance nous donne plusieurs petits détails sur l'ambiance qui existait à Herve en 1579. Les événements sont graves mais ne se répéteront apparemment pas avec une telle intensité par après. La guerre fait pour l'instant rage entre les Gueux et les Espagnols dans le pays d'"Outre-Meuse".

Période 1580 ==>.

Si les Espagnols sont parvenus à récupérer les villes de Limbourg et de Maestricht, la paix ne règne néanmoins pas dans la région. Les Hollandais continuent leurs incursions et des troupes sont casernées en permanence dans le Duché de Limbourg pour protéger les frontières. Ces troupes sont logées chez l'habitant et quelques monstrances en font mention car l'hébergement de ces soldats pose parfois des problèmes qui doivent être réglés devant la Cour de Justice.

Au début de 1581 ou avant, date non précisée, les Espagnols se retirent, selon des monstrances de la CJ Herve datées du 17 avril 1581, pour la première fois du pays. Ils réquisitionnent pour cela tous les chariots de la région. Les Herviens font cependant valoir qu'en vertu de leurs priviléges, dont ils exhibent copies aux autorités, ils ne sont pas tenus à ce genre de devoir. La franchise reste donc apparemment "affranchie" de cette contrainte, ce qui, si on en lit les monstrances, provoque quelques tensions avec les habitants du Ban de Herve qui ne semblent pas vouloir accepter d'être les seuls à supporter les frais liés au départ des Espagnols. Voir [monstrance](#).

Le 3 novembre 1584, nous pouvons lire une monstrance produite "de la pt Jacq Jaminet mayeur de Herve en cas d'office pour vérifier le contenu de certaine missive q MonSr le gouverneur luy avoit envoyé datée du III^e de 9bre anno 84 et signée de sa main propre ce III^e de novembre anno 84".

Le contenu de cette "missive" n'est pas indiqué mais le gouverneur semble se plaindre et Jacques Jaminet fait appel aux témoignages de plusieurs personnes pour vérifier, je suppose, la véracité des accusations portées par le gouverneur en question.

Le gouverneur avait organisé une réunion pour faire des propositions sur la manière de contrer les incursions incessantes des "flibustiers", càd les

gueux provenant des Provinces Unies, sur le pays de Limbourg. Il y eut du désordre auprès des bourgeois de Herve et la gouverneur se retira avant d'avoir terminé son discours. Une voix retentit pour dire quelque chose comme "chargeons à balle, il est temps". Il y eut donc apparemment encore contestation à Herve ou des partisans des Gueux. Nous n'en saurons malheureusement pas plus. Nous apprenons cependant que le pays subit quotidiennement des incursions des Gueux qui pratiquent apparemment une guerre que nous dirons de "guérilla". Le pays est constamment en état de guerre mais cela transparaît très peu dans les actes de la CJ de Herve. La vie poursuit son chemin et on continue à vendre, acheter comme auparavant. [Voir monstrances](#)

En février 1606, un drame a lieu dans une taverne située près de Dalhem. Des "compagnons" s'y sont réunis pour s'y "rekräer". Le pays est toujours en guerre et des soldats espagnols sont casernés dans la région. Comme le font tous les soldats qui s'ennuient lorsqu'il n'y a pas de combat, des soldats espagnols sont également présents dans la taverne. L'ambiance s'échauffe et une bagarre éclate. Léonard, fils de Lambert de Haleux tire un coup d'escouvette sur Rodrigon soldat de la compagnie de Don Louys d'Avila, qui en meurt. Voir l'[oeuvre](#) de la CJ de Herve.

24 octobre 1648: le traité de Westphalie met fin à la guerre des Trente ans.

Ce jour-là les principaux Etats européens signent le traité qui met fin à la Guerre des Trente ans. La guerre débuta en 1618 à cause des conflits qui opposèrent les princes allemands protestants à l'autorité catholique du Saint Empire Romain Germanique. Le jeu des alliances fera également entrer dans les conflits la France, la Suède et l'Espagne. Le principal résultat du Traité de Westphalie fut la dissolution du Saint Empire Romain Germanique. En ce qui concerne plus particulièrement Herve, 1er Traité de Westphalie confirme la séparation définitive des Pays-Bas de l'Espagne et cela signifie la fin de la Guerre de 70 ans qui opposa les deux pays.